



DÉCISION

N° : 2026- 300

Exécutoire le : 06 JUIL. 2026

Publiée / Notifiée le : 06 JUIL. 2026

Visée le : 30 JUIN 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marché 25030 : Exploitation des déchetteries
Lot 2 : Transport et traitement des déchets en bas de quai

Avenant n°01 relatif à une modification des titulaires

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu la délibération en date du 14 avril 2026, portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 12^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert,
Considérant la notification effectuée le 04/11/2025 au groupement d'entreprises Nantet Locabennes / Sibuet environnement / Bioval dont le mandataire est Nantet Locabennes domicilié 916 Route des Chancelières 73800 PORTE DE SAVOIE,
Considérant la cession par SIBUET Environnement de sa filiale relative à l'exploitation des déchetteries à la société NANTET Locabennes
Considérant la nécessité d'acter cette cession dans le cadre de ce marché
Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 01 au marché 25030 lot 2 avec l'entreprise Nantet Locabennes domicilié 916 Route des Chancelières 73800 PORTE DE SAVOIE

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le mandataire du groupement : Nantet Locabennes

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 12^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice-président commande publique, travaux et gens du voyage
le 29/06/2026 09:57:29



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-300 : Marché 25030 : Exploitation des déchetteries Lot 2 : Transport et traitement des déchets en bas de quai Avenant n.01 relatif à une modification des titulaires

Date de transmission de l'acte : 30/06/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2026

Numéro de l'acte : Dec2510 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260629-Dec2510-AI

Date de décision : 29/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

